



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES

EXTRAIT du livre des délibérations de l'assemblée du Conseil des maires tenue le 12 juin 2019 à 17 heures 53.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-8443

PRIORITÉS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

FDT 2019-2020

Attendu que la MRC des Appalaches a signé une entente relative au fonds de développement des territoires (FDT) avec le MAMH;

Attendu que cette entente prévoit à l'article 9 que la MRC établisse et adopte ses priorités d'interventions pour l'année 2019-2020;

Attendu que cette démarche est nécessaire pour l'obtention du second versement du FDT;

Attendu que la MRC des Appalaches a déjà réalisé une planification stratégique 2014-2019 qui décrit précisément les priorités d'intervention suivant une démarche rigoureuse;

Attendu que les enjeux présentés dans le plan stratégique répondent aux objectifs du FDT et permettront d'orienter la façon dont le FDT sera utilisé;

En conséquence, il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement de cibler les priorités suivantes comme étant les priorités d'intervention de la MRC des Appalaches pour l'année 2019-2020 :

- S'assurer la rétention de la population et de la main d'œuvre.
- Développer une vision commune et partagée sur l'ensemble du territoire de la MRC et en faire la promotion.
- S'assurer un développement économique, agroalimentaire, touristique, social, culturel, rural et technologique.
- Préserver et améliorer la qualité de vie et la qualité de l'environnement.
- Assurer l'accessibilité aux services (santé, transport collectif, éducation/formation).

Adoptée

EXTRAIT certifié conforme à Thetford Mines ce 14 juin 2019.

LOUIS LAFERRIÈRE,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER